

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 016-2282/10/CC

■ Attribution de subventions aux communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins pour la remise en état de pistes après l'incendie du 24 juillet 2010
DGDAE 10/5360/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le 24 juillet 2010, un violent incendie a parcouru 915 hectares d'espaces naturels boisés des communes de Carry-le Rouet, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins, causant d'importants dégâts

Au delà des impacts directs de ces incendies, des risques naturels supplémentaires pourraient êtres occasionnés à terme en l'absence de mesures destinées à pallier les effets du sinistre sur l'environnement.

Il importe par conséquent aujourd'hui que l'ensemble des partenaires intervenants sur ces territoires puisse mettre en œuvre un plan d'action permettant la mise en sécurité en urgence des terrains incendiés.

A cet effet, un document d'expertise a été élaboré par l'Office National des Forêts, présentant un état des lieux et déclinant des propositions d'actions selon trois niveaux d'urgence.

Afin de répondre à la demande des trois communes dont les territoires naturels ont été impactés par le sinistre, la Communauté Urbaine a décidé d'apporter une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action ainsi élaboré, en participant à hauteur de 20% du montant des travaux de deuxième urgence tels que définis dans l'expertise de l'office National des Forêts, et présentés dans le document joint en annexe.

Ces travaux consistent en la sécurisation des pistes et des chemins maillant les espaces concernés.

Le coût global prévisionnel de réalisation de ces travaux est 192 500 euros.

Le montant de remise en état des pistes de 1^{ère} et 2^{ème} catégories est estimé à 113 500 euros pour une surface de 49,6 hectares, celui des chemins d'exploitation et piétonniers à 79 000 euros pour une surface de 35,3 hectares, repartis de la façon suivante :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| - Carry-le-Rouet | 43 205 euros pour 20,6 hectares ; |
| - Châteauneuf-les-Martigues | 29 795 euros pour 11 hectares ; |
| - Sausset-les-Pins | 115 500 euros pour 53,3 hectares ; |

Ainsi, considérant le taux de participation de la Communauté Urbaine au montant de ces travaux, il est proposé d'allouer un montant total d'aide de 38 500 euros, réparti ainsi :

- Carry-le-Rouet	8 641 euros
- Châteauneuf-les-Martigues	5 953 euros
- Sausset-les-Pins	23 900 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- l'ampleur du sinistre ayant touché les territoires naturels des communes de Carry-le Rouet, Châteauneuf-les-Martigues et Sausset-les-Pins,
- les impacts directs de l'incendie, et les risques naturels supplémentaires pouvant être occasionnés à terme ;
- la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à la réalisation de travaux permettant la limitation des risques naturels, tels que déclinés dans le document d'expertise de l'Office National des Forêts, joint en annexe.
- la demande exprimée par les communes auprès de Marseille Provence Métropole, en termes d'aides financières visant à la sécurisation de leur territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont attribuées les subventions suivantes aux communes touchées par l'incendie du 24 juillet 2010 :

- Carry-le-Rouet	8 641 euros
- Châteauneuf-les-Martigues	5 953 euros
- Sausset-les-Pins	23 900 euros

Article 2

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2010 de la Communauté Urbaine : Nature 6743 Fonction 822, Sous-politique C310.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à cette opération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Finances et Budget

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI